

La hausse des embauches en contrats très courts, une évolution majeure du marché du travail

Juin 2018

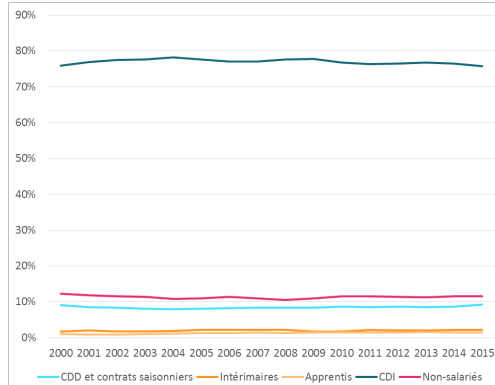


Au cours des 20 dernières années, les embauches en CDD de moins d'un mois ont triplé

La répartition entre les différentes formes d'emploi est restée globalement stable ces 20 dernières années : les CDI continuent de représenter environ 80 % des formes d'emploi des actifs occupés, les contrats à durée limitée (CDD, intérim) et l'activité non salariés rassemblant chacun environ 10 % de ces actifs.

Pour autant, **les trajectoires individuelles n'ont pas cessé de se diversifier, et ont été en partie marquées par un phénomène de fragmentation des relations de travail**. Ainsi, le nombre d'embauches en contrats à durée déterminée (CDD) d'une durée inférieure ou égale à un mois¹ a presque triplé au cours des 20 dernières années. Ces embauches représentent aujourd'hui 69 % des embauches hors intérim.

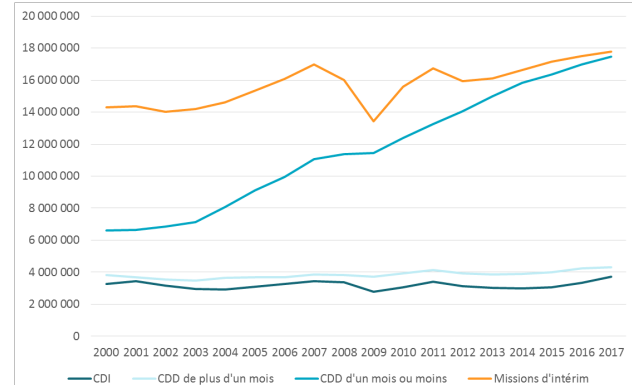
Les différentes formes d'emploi dans l'emploi total, en %



Source : Insee, enquêtes Emploi (calculs Insee)

Champ : Emploi au sens du BIT (moyenne annuelle), personnes de 15 ans ou plus en ménage ordinaire, France métropolitaine.

Nombre annuel d'embauches, selon la forme d'emploi



Sources : Déclarations préalables à l'embauche (DPAE), Acof-Urssaf, pour les CDI et CDD ; Relevés mensuels de mission (RMM), DARES, pour les missions d'intérim ; données CVS.

Champ : France entière, secteur privé.

¹ Désignés dans la suite de la note comme des CDD « de moins d'un mois ».

Les contrats de moins d'un mois correspondent le plus souvent à une relation durable entre un employeur et un salarié

Certaines études qualitatives, reposant sur des entretiens auprès d'employeurs et de salariés, mettent en évidence des relations de travail consistant en une succession de contrats de courte durée.²

Une étude de l'Unédic confirme ce constat. Les deux tiers des CDD de moins d'un mois correspondent à des relations durables entre un même salarié et un même employeur, sous la forme de réembauches entrecoupées de périodes de chômage, sur des périodes pouvant atteindre plusieurs années.

Cette situation concerne environ 400 000 personnes.³

Une situation d'emploi qui peut être insatisfaisante, à plusieurs titres

Pour les salariés, alterner contrats très courts et chômage rend difficile l'accès au logement, au crédit, à la formation, ou encore l'organisation de la garde des enfants. Cette situation peut enfermer les personnes concernées, qui occupent souvent des emplois peu qualifiés, dans une situation durable de précarité professionnelle voire personnelle. L'accès à l'emploi durable est d'autant plus difficile que ces personnes passent une grande partie de leur temps disponible à la recherche du prochain contrat court.

Pour les employeurs, le recours répété aux contrats très courts peut permettre d'ajuster la main d'œuvre à l'intensité de l'activité, ou aux aléas de la disponibilité des équipes permanentes, et ce au meilleur coût. La situation peut en revanche être insatisfaisante au regard des besoins en compétences et de la qualité du produit ou du service qui est proposé.

Un phénomène particulièrement marqué dans certains secteurs d'activité

Entre 2000 et 2017, le nombre d'embauches en CDD de moins d'un mois a augmenté de 165 %⁴. Cette augmentation est surtout le fait de quelques secteurs d'activité :

- avec 600 % d'augmentation, le secteur « **hébergement médico-social et action sociale sans hébergement** » est celui où l'évolution a été la plus forte ;
- les trois autres secteurs qui contribuent le plus à cette évolution sont « **hébergement et restauration** », « **arts, spectacles et activité récréatives** » et « **activités de services administratifs et de soutien** ».

Parmi ces secteurs, beaucoup peuvent avoir recours au CDD d'usage⁵ qui constitue une forme particulièrement peu contraignante de contractualisation : pas de limitation du renouvellement du contrat, pas de délai de carence, pas de versement d'indemnité de fin de contrat.

Depuis 2000, les missions d'intérim de moins d'un mois ont également augmenté mais de façon moins soutenue (+ 25 % de 2000 à 2016) et plus irrégulière.

Si l'on prend en compte les CDD et les missions d'intérim de courte durée, **11 secteurs représentent actuellement plus de 80 % du nombre d'embauches en contrats de moins d'un mois**. Les secteurs fortement utilisateurs de CDD très courts ne recourent pas beaucoup à l'intérim, et inversement.

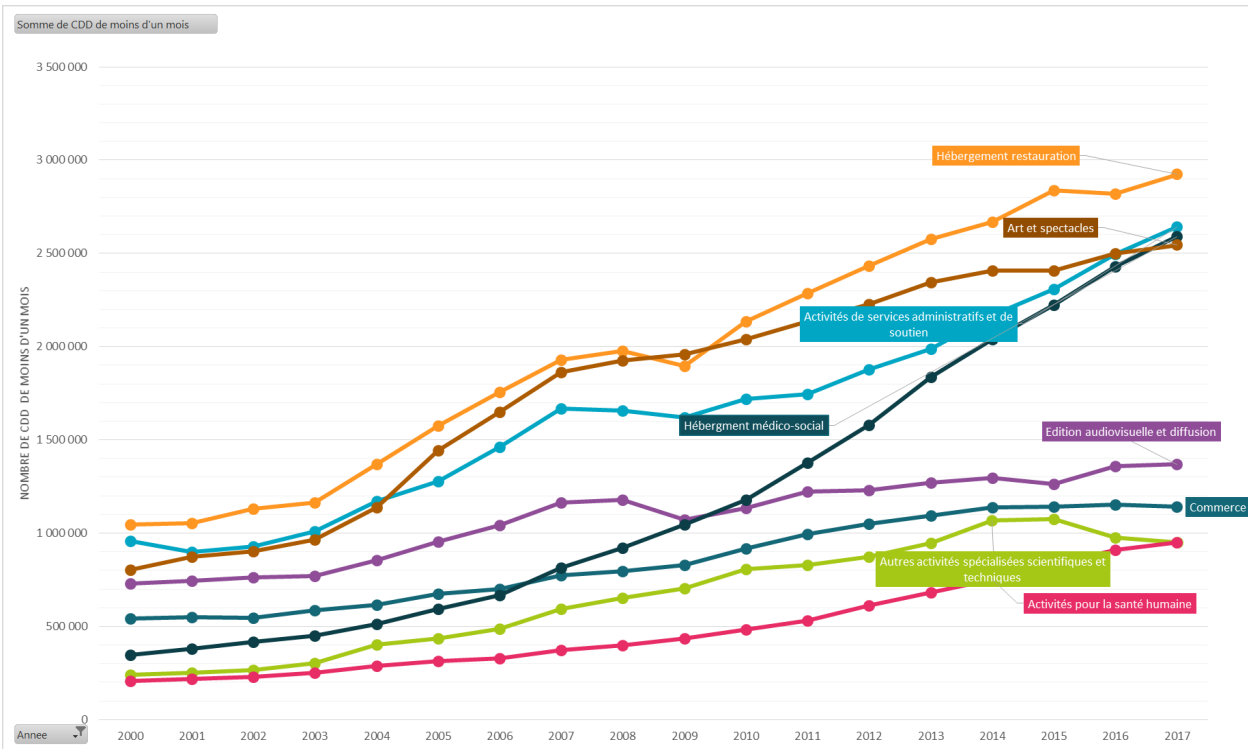
² Guégnard C. et Mériot S-A, « Alice au pays des hôtels : de l'autre côté du miroir », in Caroli E. et Gauthier J., « Bas salaires et qualité de l'emploi : l'exception française », Collection du CEPREMAP n°17, Edition rue d'Ulm, 2009. Di Paola V., Kornig C., Moullet S., Recotillet I. « Employeurs et demandeurs d'emploi en activité : quelles relations, quels besoins et quelles pratiques ? », Rapport du Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail pour la CFDT, 2016.

³ Unédic, 2017, « relations de travail et contrats de moins d'un mois », document de travail, janvier 2017.

⁴ L'évolution porte sur le nombre de déclarations préalables à l'embauche – DPAE (source Acoess)

⁵ Une trentaine de secteurs économiques peuvent y recourir, dont l'hôtellerie-restauration, le spectacle enregistré, les services à la personne délivrés par des associations intermédiaires, le spectacle vivant, les métiers de l'événementiel et des enquêtes et sondages.

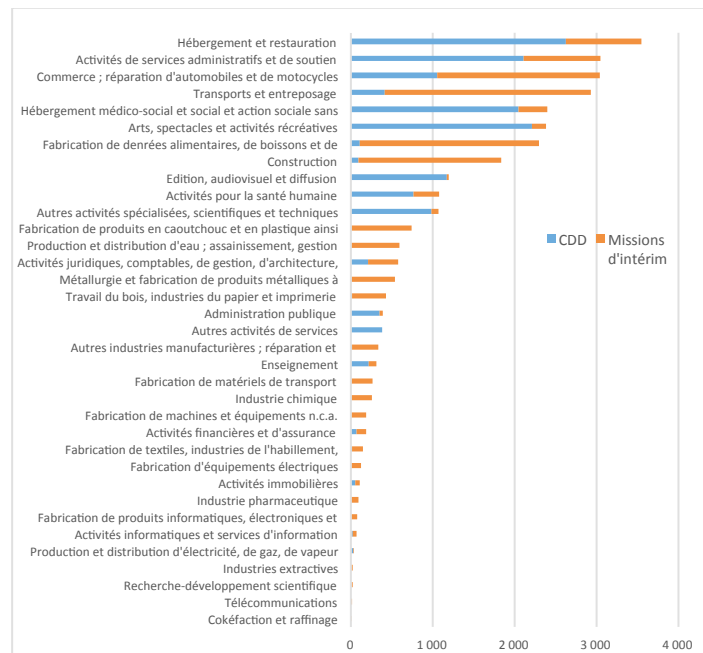
Evolution des embauches en CDD de moins d'un mois (secteurs contribuant à au moins 5 % de la hausse de ces CDD depuis 2000)



Champ : Déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim adressées aux Urssaf - Source : ACOSS DPAE ; calculs Unédic

Note : le secteur des « Autres activités spécialisées scientifiques et techniques » regroupe notamment le secteur des agences de publicité et le secteur des enquêtes et sondage. Le secteur des « Activités de services administratifs et de soutien » regroupe notamment le nettoyage courant des bâtiments et les activités de sécurité privée ».

Volume des embauches en contrats d'un mois ou moins (CDD et intérim)



Source : ACOSS DPAE (ACOSS Stat 234, données CVS), RMM, chiffres 2015 - calculs Unédic

Poids des heures réalisées dans le cadre d'une relation suivie par rapport au volume horaire de travail des salariés hors intérim

Secteur d'activité (NACE 38)	% des relations de travail suivies
IZ Hébergement et restauration	2,1%
QB Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	2,0%
MC Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,0%
AZ Agriculture, sylviculture et pêche	1,4%
NZ Activités de services administratifs et de soutien (dont agences d'intérim)	1,3%
JA Edition, audiovisuel et diffusion	1,2%
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	0,8%
QA Activités pour la santé humaine	0,8%
Total hors intérim	0,6%
SZ Autres activités de services	0,6%
GZ Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	0,6%
CA Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	0,4%
EZ Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,3%
OZ Administration publique	0,3%
HZ Transports et entreposage	0,3%
LZ Activités immobilières	0,2%
MA Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'	0,2%
CB Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	0,2%
PZ Enseignement	0,1%
CE Industrie chimique	0,1%
CC Travail du bois, industries du papier et imprimerie	0,1%
KZ Activités financières et d'assurance	0,1%
CJ Fabrication d'équipements électriques	0,1%
CM Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipeme	0,1%
CG Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéral	0,0%
JC Activités informatiques et services d'information	0,0%
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équi	0,0%
CF Industrie pharmaceutique	0,0%
FZ Construction	0,0%
DZ Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,0%
BZ Industries extractives	0,0%
MB Recherche-développement scientifique	0,0%
CI Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0,0%
CL Fabrication de matériels de transport	0,0%
JB Télécommunications	0,0%
CK Fabrication de machines et équipements n,c,a,	0,0%
TZ Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en ta	0,0%
CD Cokéfaction et raffinage	0,0%

Champ : France entière, relations de travail suivies avec au moins un contrat en 2013 hors annexe 8 et 10 (intermittents du spectacle) à l'exclusion des relations avec des entreprises de travail temporaire
 Source : Fichier national des allocataires, échantillon au 1/10^e - INSEE, comptes nationaux - calculs Unédic - ACOSS

Remarque : sont soustraites de l'activité du secteur NZ (activités de service administratifs et de soutien) les heures estimées en intérim, soit environ 892 millions d'heures.